

# GLOSSAIRE

## ENERGÉTIQUE :

**Kilowattheure (kWh) :** Unité conventionnelle de l'énergie.

**Energie primaire :** L'énergie primaire est l'énergie disponible dans l'environnement et directement exploitable sans transformation. On parle de kWh<sub>EP</sub>.

Exemple : le pétrole brut ; le gaz naturel ; les combustibles solides (charbon, biomasse), le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie géothermique.

**Energie finale :** L'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, énergie électrique en sortie de prise électrique), il s'agit d'une fraction de l'énergie primaire. On parle de kWh<sub>EF</sub>.

Exemple : Pour l'électricité, 1 kWh<sub>EF</sub> = 2,58 kWh<sub>EP</sub>.

**Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) :** Il correspond à la quantité d'énergie lors de la combustion complète, l'eau formée est évacuée sous forme de vapeur et s'échappe avec les fumées dans l'atmosphère (chaleur sensible).

**Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS) :** Il correspond à la quantité d'énergie dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible à laquelle se rajoute la récupération des calories contenues dans la condensation de la vapeur d'eau contenue dans les fumées. (chaleur latente de la vapeur d'eau ainsi que la chaleur sensible).

**PTA :** Pression - Température - Altitude

**Coefficient PTA/PCS :** Il permet de convertir un m<sup>3</sup> de gaz naturel en kWh en fonction de la composition du gaz, de l'altitude du lieu et de la pression de livraison.

## ENVIRONNEMENTALE :

**Degré Jour Unifié (DJU) :** Il donne une indication sur la rigueur climatique d'un lieu. Il permet de comparer deux années de consommation entre elles en s'affranchissant de la rigueur climatique.

**TeqCO2 :** Unité permettant d'évaluer les émissions en «équivalent» de CO2 liés aux consommations des bâtiments.

## MARCHÉ DE CHAUFFAGE :

**P1 :** Fourniture et gestion de l'énergie.

**P2 :** Conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance).

**P3 :** Gros entretien et renouvellement des matériels ou «garantie totale».

**Type de marché** (Pour plus de détails voir fiche contrat d'exploitation) :

MF : Marché à Forfait

MT : Marché à Température

MC : Marché à Comptage

CP : Combustible et Prestation

PF : Marché Prestation et Forfait

**Intéressement :** Il permet le partage des économies ou des excès de consommation d'énergie, par rapport à une consommation cible (NB) définie dans le marché.

**Consommation NB (kWh PCS) :** Consommation cible fixé dans le cadre d'un marché avec intéressement.

**Consommation NC (kWh PCS) :** Consommation réelle déterminée en fonction des factures d'énergie ou des relevés d'index des compteurs.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE :

**Wh/m<sup>2</sup>.DJU** : Indicateur météorologique permettant de comparer annuellement, à surface chauffée constante, les consommations d'un bâtiment indépendamment de la rigueur climatique.

**kWh/DJU** : Indicateur permettant de comparer la consommation d'un bâtiment par rapport à la rigueur climatique.

**kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>** : Indicateur utilisé pour établir l'étiquette « énergie » du bâtiment. Ce ratio permet de suivre les consommations finales totales d'énergie d'un bâtiment en fonction de sa surface chauffée. (1 kWh<sub>élec</sub> = 2,58 kWh<sub>EP</sub> et 1 kWh<sub>gaz</sub> = 1 kWh<sub>EP</sub>)

**c€TTC/kWh** : Indicateur permettant de suivre les prix de l'énergie lié aux consommations du bâtiment. Il permet également de comparer le prix des consommations énergétiques en fonction du type d'énergie utilisé.

**€TTC/m<sup>3</sup>** : Indicateur permettant de suivre les prix de l'eau lié aux consommations du bâtiment.

**% EnR** : Indicateur permettant d'évaluer le pourcentage d'énergies renouvelables consommé dans la consommation totale du bâtiment.

**kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>** : Indicateur utilisé pour établir l'étiquette « climat » du bâtiment. Ce ratio permet de suivre les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations énergétiques d'un bâtiment en fonction de sa surface.



10, Promenade  
Émilie du Châtelet  
54000 NANCY  
Tél.: 09 61 44 71 77  
info@alec-nancy.fr